

# **SECTION 2**

## **L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT**



### **CHAPITRE 1 : L'ECONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT**

Rédacteur : Mr. RAKOTOARIJONA Roger

# CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

L'environnement est la source de vie, d'alimentation, de santé, d'hygiène, de loisir, d'éducation, de l'exploitation, de revenus. Il assure le développement du bien-être humain.

La Vision Nationale : **Madagascar Naturellement** dit que : « *Madagascar deviendra une nation prospère et nous aurons une économie à forte croissance et participerons avec succès à la concurrence sur le marché international. L'environnement de Madagascar sera respecté, protégé et utilisé d'une manière responsable pour promouvoir notre développement. Notre croissance économique sera basée sur nos ressources naturelles uniques et sur la transformation de nos produits naturels. Le peuple Malagasy, tant en milieu rural qu'urbain, sera en bonne santé et aura succès à une éducation de qualité. Nos citoyens seront des participants actifs au processus de développement et bénéficieront de leurs travaux dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et les prestations de services...* » Source : MAP page 005.

Ce chapitre traitera l'économie malgache et la protection de l'environnement, l'interaction de l'économie et l'environnement, l'environnement et la pauvreté, les résultats, les défis et les mesures prises et leur efficacité.

## 1.1. L'ECONOMIE MALGACHE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

### 1.1.1. LES HYPOTHESES FONDAMENTALES REGISSANT LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES A MADAGASCAR.

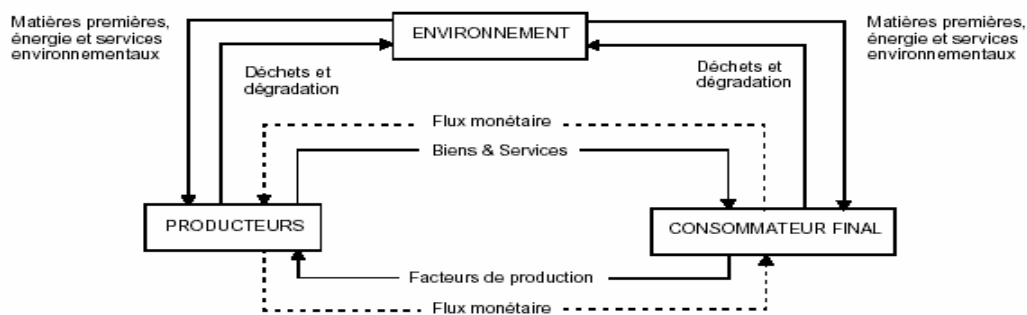
Les coûts liés aux dégradations environnementales à Madagascar ont été estimés à plus de 5% du produit intérieur brut à la fin des années 1980. Ce constat a amorcé la prise de conscience par rapport aux liens entre économie et environnement à Madagascar. La Conférence de Stockholm en 1970 et la stratégie mondiale de conservation et de développement durable en 1980 ont déjà sonné l'alarme sur la nécessité d'intégrer les projets de conservation de la nature dans les politiques économiques. Mais c'est le rapport Meadows (dont le titre est traduit en français comme « halte à la croissance ») qui interpelle quand aux impacts sur l'environnement de la croissance (l'existence d'une courbe de Kuznets pour l'environnement). Le sommet de la terre (Rio1992) et le sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg 2002) le confirment en précisant et opérationnalisant le concept de développement durable.

Le plan d'action environnemental malgache (PNAE) a été conçu au début des années 1990<sup>1</sup> comme un des trois piliers de la politique de développement global de Madagascar avec le programme social de lutte contre la paupérisation et l'ajustement structurel. Ainsi, l'action environnementale est inséparable des actions pour un développement économique et social durable du pays, en d'autres termes la protection de l'environnement devait contribuer à la réduction de la pauvreté et nourrir et « durabilise » la croissance économique. C'est ainsi que les principaux objectifs de la politique environnementale malgache ont une connotation sociale ou économique comme « améliorer le cadre de vie », « développer les ressources humaines », « résoudre les problèmes fonciers », « maintenir l'équilibre entre croissance de la population et développement des ressources »...

Cette partie du rapport sur l'état de l'environnement de Madagascar tente d'évaluer la situation et le progrès réalisé par le pays sur ces trois fronts du développement durable.

### 1.1.2. L'ECONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT

#### Graphique 1.1. : Interactions entre économie et environnement



Source: SEEA (Rev1), 2000.

<sup>1</sup> Cf. la charte de l'environnement de Madagascar

L'économie et l'environnement sont étroitement reliés entre eux. L'économie utilise des ressources et des services environnementaux tels que les matières premières, les bois, la terre, l'eau ou l'énergie. Elle déverse également ses déchets ou provoque des dégradations dans l'air, l'eau et le sol. Une représentation simplifiée des interactions complexes entre l'économie et l'environnement est donnée par la figure ci-dessous.

La boucle classique (simplifiée) de l'économie est donc complétée par des flux physiques allant vers l'environnement (externalités), tels que le rejet des déchets et les autres nuisances liées aux activités économiques ainsi que des flux physiques provenant de l'environnement tels que l'exploitation des ressources naturelles. Ces flux sont particuliers puisqu'ils sont physiques et non monétaires. Ils permettent d'effectuer des liens entre l'économie et l'environnement.

Face aux dégradations, l'économie doit aussi être capable de générer des ressources, notamment financières, pour appuyer les actions environnementales. Ainsi, la problématique environnementale vue sous l'angle économique peut être représentée par l'existence de conflits dans l'utilisation des ressources aussi bien environnementales que financières. Ces conflits, généralement nés de l'accès libre aux ressources de la nature ou du flou dans les notions de propriété, opposent les acteurs de différents secteurs, de différents niveaux, de différentes catégories, ou de différentes générations.

## 1.2. ENVIRONNEMENT ET PAUVRETE

La pauvreté est un état de privation qui empêche une personne de manière durable de vivre comme elle a raison de souhaiter. Cette définition comporte une partie plutôt relative mais le dénominateur commun des pauvres est l'incapacité de subvenir aux besoins élémentaires considérés comme fondamentaux. Peuvent-être donc classés comme pauvres ceux qui ne peuvent pas se nourrir, s'habiller ou se déplacer convenablement, ceux qui ne peuvent pas aller consulter un médecin une fois malades, ceux qui n'ont pas la possibilité d'aller à l'école ou poursuivre des études comme ils auraient voulu et ceux qui sont privés des autres droits fondamentaux (la libre expression et circulation, la participation citoyenne dans les différentes décisions, les droits à l'information, au respect...).

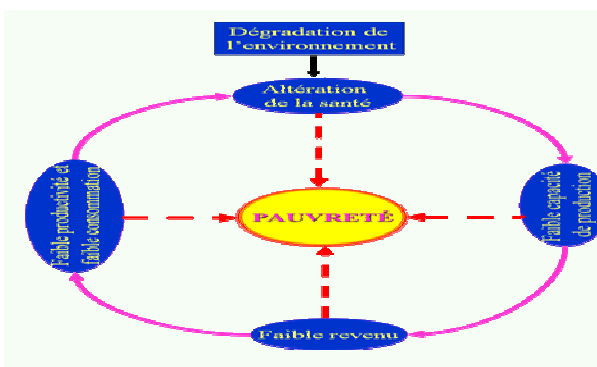
Le développement comme il est défini par le Système des Nations Unies à travers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) englobe toutes ces notions de pauvreté en y ajoutant des dimensions supplémentaires comme le genre et surtout l'environnement. Le droit relatif à l'environnement renvoie à la fois - au droit de vivre durablement dans un environnement sain et sécurisé et de bénéficier des ressources de la nature combiné et aux obligations de laisser le capital naturel assurant la satisfaction des besoins des générations futures.

### Encadré 1.1. Les Objectifs Millénaire pour le Développement

- 1 – Réduire l'extrême pauvreté
- 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3 - Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
- 4 – Réduire la mortalité infantile
- 5 – Améliorer la santé maternelle
- 6 – Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- 7 – Assurer un environnement durable
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### INTERACTION ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LA PAUVRETE

La réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement sont donc parmi les principales composantes du développement ; la pauvreté et l'environnement sont aussi liés inextricablement dans le fameux cercle vicieux. D'un côté, les pauvres sont souvent caractérisés par leur vulnérabilité face non seulement aux fluctuations économiques mais aussi aux dégradations et changements et environnementaux. Ils subissent les premières conséquences de la destruction de l'environnement du fait qu'ils n'ont pas le moindre filet de sécurité, c'est généralement le cas dans les pays en développement et surtout parce qu'ils tirent généralement leur subsistance des ressources naturelles. De plus, les dégradations environnementales accentuent les inégalités entre riches et pauvres.



La dégradation de l'environnement, la pollution de l'air, de l'eau, du sol, la pollution industrielle provoquent une altération de la santé. Les pauvres n'ont pas la possibilité de se traiter et leurs capacités de production sont affaiblies, les autres sont infirmes et ils ne pourront plus travailler pour accroître leurs revenus quotidiens ou mensuels et leurs besoins calorifiques en alimentation ne seront pas atteints. Le schéma à gauche nous montre le cercle montrant l'environnement, la santé et la pauvreté.

Source : Cellule environnementale du secteur Santé

D'un autre côté, les principales raisons des dégradations sont d'origine anthropique et les pauvres sont souvent désignés comme les premiers acteurs des pressions sur l'environnement. L'idée qui sous-tend cette affirmation est que les pauvres s'abattent sur les ressources naturelles pour trouver leurs subsistances et qu'ils exploitent les ressources d'une manière non durable sans considération de long terme. Cependant, cela ne veut pas forcément dire que l'on peut attribuer aux pauvres toutes les causes de la dégradation environnementale.

Ce sont ces hypothèses qui conduisent à dire que l'on ne peut protéger l'environnement sans lutter au préalable contre la pauvreté. Ainsi, ceux qui ont pour mission de réduire la pauvreté se doivent de résoudre les graves problèmes de pauvreté tout en veillant au respect de l'environnement et aux intérêts des générations futures, tandis que ceux qui ont des objectifs environnementaux doivent préalablement à toute action de conservation faire face à la pauvreté des acteurs sans se contenter de dire que la protection de l'environnement est de fait une lutte contre la pauvreté. Ensuite, il s'agit de faire à ce que les pauvres profitent de ces actions et de leurs impacts.

Le World Resources 2005<sup>2</sup> identifie quatre étapes vers des revenus de l'environnement plus importants au bénéfice des pauvres :

- (1) plus de revenu grâce à une meilleure gestion des écosystèmes ;
- (2) instauration de la bonne gouvernance : responsabiliser les pauvres pour qu'ils tirent profit de la nature ;
- (3) commercialiser les produits et services d'origine éco systémique ;
- (4) accroissement du flux de revenus de la nature : rendre les services de l'environnement payants. On verra dans le cas de Madagascar lesquelles parmi ces étapes ont été franchies et avec quel succès.

### 1.3. RESULTATS SIGNIFICATIFS MAIS AUSSI DES EFFORTS A AMPLIFIER.

Sur le plan environnemental, les actions entreprises à tous les niveaux depuis l'avènement de la charte de l'environnement ont certainement beaucoup de succès. A titre d'exemple, on peut citer la diminution de la déforestation, l'augmentation de la superficie des aires protégées, la limitation des impacts des investissements sur l'environnement, la gouvernance locale de l'environnement et la participation citoyenne.

Des améliorations substantielles ont été constatées ces dernières années. L'accroissement du taux de croissance de l'économie se poursuit pour arriver à 6,3%<sup>3</sup> en 2007 (provisoire), en particulier on a enregistré une hausse continue de l'indice de production agricole au cours de la période 2002-2006 ; le taux d'incidence de la pauvreté a régressé en passant de 71,3% en 1999 à 67,5% en 2006 (cf. tableau ci-dessous), son intensité a sensiblement diminué de 2001 à 2006 ; le taux net de scolarisation est passé de 65% en 2001 à 98,5% en 2006. La déforestation a diminué si l'on compare la décennie 1990-2000, pendant laquelle le taux moyen annuel de déforestation a été de 0,82%, à la période de 2000 et 2005 où le même taux est évalué à 0,55%<sup>4</sup>. Près de 3 millions d'hectares de nouvelles aires protégées ont créées depuis 2005. L'indicateur de développement humain (IDH) est passé de 0,493 en 2000 à 0,533 en 2005, le pays se glisse ainsi au 143 rang, ce qui le catégorise parmi les pays à IDH moyen<sup>5</sup>.

**Tableau n°1.1 :** Evolution de la pauvreté à Madagascar

Année	Ratio de pauvreté					Intensité de la pauvreté				
	001	002	004	005	006*	001	002	004	005	006*
Urbain	4,1	1,6	3,7	2	0,3	8,3		0,2	9,3	8,6
Rural	7,1	6,4	7,3	3,5	2,3	9,8		4,8	8,9	8
Ensemble	9,6	0,7	2,1	8,7	7,5	4,8	7,6	1,6	6,8	5,9

\* Estimation utilisant les taux de croissance économique et démographique

Source : INSTAT, Rapport annuel de mise en œuvre du DSRP, 2006

Malgré ces récentes améliorations, des efforts considérables sont encore à déployer si l'on étudie l'évolution de la situation à partir de 1990, année de lancement du PNAE et de la charte de l'environnement. En effet, le Programme Environnement a réussi à diminuer la déforestation mais n'a pas pu à faire reculer la pauvreté ; Les résultats sont mitigés sur les trois fronts des piliers du développement de Madagascar : l'économie, le social et l'environnement.

- La croissance économique est restée en dessous de 10% annuel. Les chiffres de ces dernières années ne donnent pas encore de signes de décollage économique. Ainsi, le taux de croissance moyen entre 1990 et 2005 est

<sup>2</sup> WRI, PNUD, PNUE, Banque Mondiale (2005), "The wealth of the poor : managing ecosystems to fight poverty".

<sup>3</sup> Loi de finances 2008

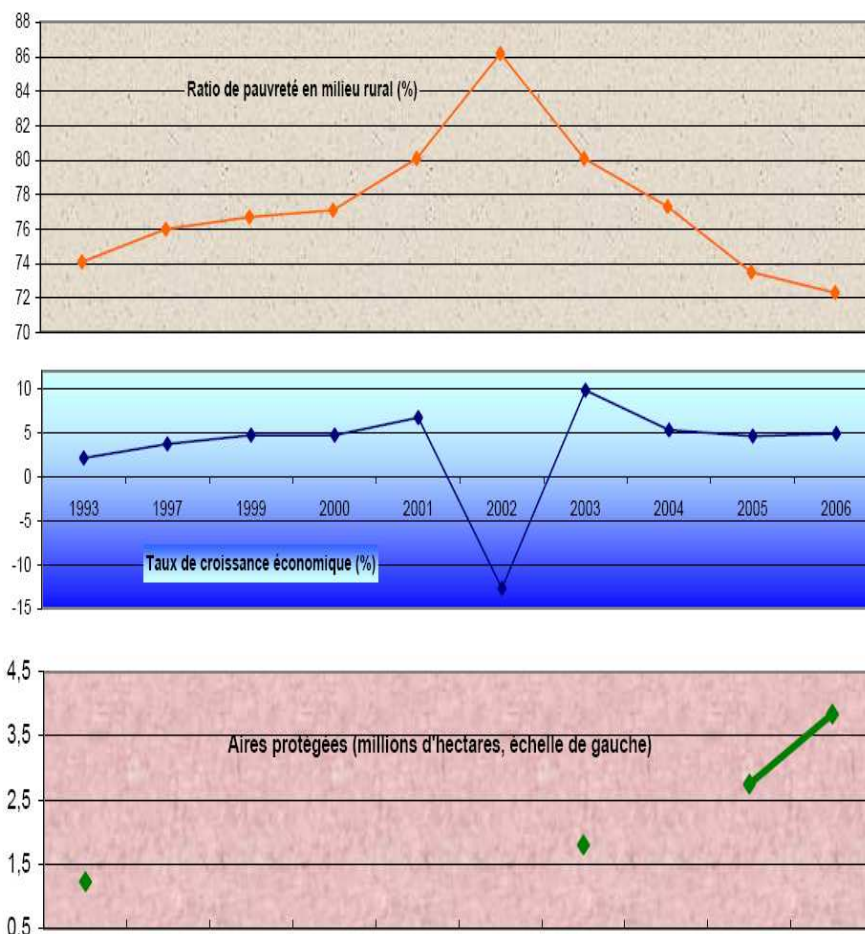
<sup>4</sup> Consortium Conservation International, JARIALA, ONE, FTM, ESSA Forêts, 2007

<sup>5</sup> Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2007-2008

de -0,7%<sup>6</sup>, le déficit de la balance commerciale s'est accentué avec 396 millions DTS en 2005 contre 296 en 2004<sup>7</sup>. Le taux de croissance dans le secteur primaire est de 2,2% en moyenne annuelle au cours de la période 2003-2006<sup>8</sup>. Le rapport économique et financier estime aussi que l'économie malgache reste toujours sensible aux chocs exogènes (Accord Multifibre, délestages, hausse des prix de l'énergie et du pétrole, cyclones et inondations...).

- La pauvreté persiste. A titre d'illustration, le taux de pauvreté rurale en 2006 est au même niveau qu'en 1993 ; De surcroît, une enquête basée sur l'approche par l'opinion révèle que plus de la moitié de la population malgache déclarent encore être en difficulté
- La déforestation s'avère difficilement réductible. Le taux moyen actuel de déforestation est encore élevé eu égard ce qui se passe au niveau mondial et surtout par rapport aux pertes écologiques et économiques que cela entraîne.

**Graphique 1.2. Evolution comparée du PIB - du taux de pauvreté rurale – et des efforts de protection de l'environnement**



Source : INSTAT, MEFB, ONE

On peut toutefois s'interroger sur le rôle de la dégradation de l'environnement dans ce bilan : La dégradation de l'environnement a-t-elle contribué à freiner la croissance économique et la lutte contre la pauvreté ou en est-elle les conséquences ? Sans doute, elle a joué dans les deux sens mais dans quelle mesure ? Qu'en serait-il s'il n'y avait pas le Programme environnement ? Le PNDR<sup>9</sup> identifie la dégradation de l'environnement parmi les six principaux facteurs déterminants de la pauvreté rurale.

### 1.3.1. LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES FACE AUX ATTENTES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Il est fréquemment reproché aux projets environnementaux l'absence d'impact direct au niveau de l'économie nationale et au niveau socio-économique. Les raisons avancées sont multiples.

D'abord, la pauvreté est essentiellement rurale : elle est plus forte et plus persistante à ce niveau où les populations tirent essentiellement leur moyen de subsistance des ressources naturelles. Ensuite, les bénéfices de

<sup>6</sup> Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2007-2008

<sup>7</sup> Rapport Economique et Financier 2005-2006

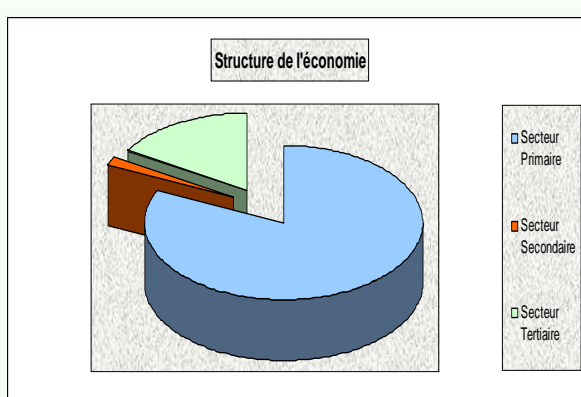
<sup>8</sup> Rapport annuel de mise en œuvre du DSRP, 2006

<sup>9</sup> Politique nationale de développement rural

l'écotourisme s'avèrent insuffisants par rapport aux attentes et les peu de bénéfices générés sont relativement mal répartis.

La bio prospection a aussi été avancée comme source de valeur de l'environnement. Elle a été insuffisamment exploitée et aucun impact n'est pour l'instant décelé. En outre, la forêt défrichée est remplacée pour des cultures à faible rendement. L'objectif de mettre sous protection les 10% du territoire a été salué par la communauté internationale; mais en réalité, même s'il est en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, il ne se base pas sur des fondements économiques.

### **Graphique 1.3. Emploi par secteur d'activité (%)**



De même, les impacts des actions environnementales sur les systèmes de production agricole ne sont pas tangibles, alors que l'archaïsme de ces systèmes a été clairement identifié parmi les causes fondamentales de la dégradation de l'environnement à Madagascar. Les alternatives proposées sont manifestement insuffisantes et dans la plupart des cas elles s'avèrent inefficaces. Après une décennie et demie de plan d'action environnementale des réponses décisives n'ont pas encore été trouvées vis-à-vis du Tavy<sup>10</sup>.

L'exploitation des produits ligneux est illicite dans sa grande majorité, surtout pour le bois d'œuvre et de construction. Les pertes sont estimées à 45% dans les exploitations traditionnelles pour le bois rond (œuvre et construction). Plus d'une trentaine d'autres espèces ont des caractéristiques adéquates d'utilisation mais ne sont pas reconnues par le marché. En fait, cette défaillance du marché est encore plus accentuée si l'on considère les valeurs de la biodiversité de Madagascar car l'absence d'un marché réel de la biodiversité prive le pays d'un revenu important. D'une manière générale, les trafics illicites des ressources forestières, halieutiques et minières gangrènent l'économie malgache et leurs conséquences sont considérables.

La question est toutefois de savoir dans quelle mesure les actions environnementales entreprises à Madagascar ont effectivement cherché à atteindre ces trois objectifs de manière simultanée et quels étaient les véritables liens établis entre les trois aspects (environnement-socio-économique). Est-ce qu'il est légitime d'attendre des impacts immédiats en termes socio-économiques d'un plan d'actions environnementales ?

**Tableau 1.2. Taux de croissance par secteurs d'activité (variation annuelle en %)**

Secteur	2003	2004	2005	2006 provisoire	2007 Provisoire
Secteur primaire	1,3	3,1	2,5	2,1	1,9
Secteur secondaire	14,5	6,6	3,0	4,7	9,0
Secteur tertiaire	10,6	6,0	6,1	6,2	8,3

*Source :* Rapport économique et financier 2005-2006, Loi de finances 2008

#### **En conséquence,**

- Les systèmes de production agricole restent archaïques et incompatibles avec le respect de l'environnement faute d'incitations économiques
- Les maladies liées à l'environnement ont tendance à se multiplier, en genre et en nombre de cas, car le rejet des déchets nuisibles n'est pas découragé, les alternatives coûtent trop cher
- Le gaspillage des ressources continue notamment en ce qui concerne l'énergie et l'eau
- La pauvreté tend à persister (cercle vicieux)
- L'accès aux ressources est de plus en plus réduit et restreint. Soit les ressources s'amenuisent soit elles s'éloignent

<sup>10</sup> Culture sur brûlis

- Les populations sont de plus en plus vulnérables face aux chocs économique-financiers et aux dégradations de l'environnement, notamment aux effets des changements climatiques.
- Et à la limite cela pourrait aboutir à leur démotivation si les résultats continuent à se faire attendre.

### 1.3.2. LES IMPACTS ECONOMIQUES DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES EN COURS

Une étude sommaire a été effectuée avant le début du Programme Environnemental phase III (PE3). Il s'agit d'une évaluation des coûts et bénéfices du Programme. Cette évaluation économique existante avait pour but essentiellement de justifier la rentabilité économique du Programme. Elle a été basée essentiellement sur trois composantes en ce qui concerne les bénéfices, à savoir (1) les avantages liés à la protection des bassins versants, ie les services écologiques de l'eau notamment pour l'agriculture, (2) les consentements à payer pour protéger la biodiversité et (3) les bénéfices de l'écotourisme. Par contre, du côté des coûts, la prise en compte des coûts d'opportunité n'était pas complète car dans les hypothèses les auteurs n'ont pas considéré les autres alternatives d'utilisation des sols comme l'exploitation minière ou pétrolière.

La protection de l'environnement génère des emplois. Il n'y a pas de statistique officielle mais on peut dire qu'ils sont nombreux. De plus, ces emplois sont en majorités des emplois qualifiés. En effet, les actions environnementales s'accompagnent généralement de renforcement de capacités et le secteur sert de canal de transmission des nouvelles technologies. C'est le secteur environnement par exemple qui a vulgarisé l'utilisation des SIG à Madagascar, la plupart des meilleurs spécialistes de télédétection travaillent directement ou indirectement pour la protection de l'environnement.

Concernant le tourisme, une forte augmentation du nombre de touristes et des recettes du secteur a été enregistrée traduisant un impact incontestable au niveau macroéconomique. Il faut noter que le regroupement du secteur tourisme et celui de l'environnement au sein d'un seul ministère traduit la volonté de l'Etat malgache à aller dans le sens de l'exploitation de l'écotourisme comme levier du développement ; Mais Madagascar présente encore un handicap majeur qu'il faut surmonter : sa cherté. En effet, une étude commanditée par le ministère chargé de l'économie a révélé que Madagascar demeure l'une des destinations les plus chères du monde<sup>11</sup>.

**Tableau 1.3.** Contribution de l'écotourisme dans l'économie nationale

Année	2002	2003	2004	2005
Recettes au titre du tourisme (DTS)	27,8	54	104	124
Recettes au titre du tourisme (Milliard d'Ariary)	1 755	1 735	2 766	2 899
Nombre de touristes	21 344	88 159	101 102	106 692

Source : Banque Centrale, Ministère de la Culture et du Tourisme, ANGAP, 2006

**Tableau 1.4.** : Contribution des produits halieutiques dans l'économie nationale

Année	2006	2007
Valorisation des produits halieutiques exportés (milliards Ariary)	376,3	392,2

Source : ASH/ DSAPS/MAEP. 2008



<sup>11</sup> FTHM Conseils, Politique commerciale de Madagascar : diagnostic de la compétitivité générale.